

1550, rue Metcalfe bureau 1414 Montréal (Québec) H3A 1X6 Téléphone : 514 872-3568 Télécopieur : 514 872-2556

ocpm.qc.ca

CONSULTATION PUBLIQUE

Projets de règlement 1047-204; 1109-41 et P-04-047 Modification du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal concernant l'arrondissement de Pierrefonds/Senneville et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU MERCREDI 2 MAI 2007 À 14H30

Étaient présents :

De l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro:

M. Pierre Rochon, directeur, direction de l'Aménagement urbain et services aux entreprises

Mme Fabienne Labouly, chef de division, direction de l'Aménagement urbain et services aux entreprises, direction de l'urbanisme et de l'environnement

M. Stéphane Quesnel, direction de l'Aménagement urbain et services aux entreprises,

Mme, Chantal Letendre, Daniel Arbour et Associés

M. Réal Girard, Daniel Arbour et Associés

De la Ville de Montréal :

M. Daniel Hodder, direction des Grands parcs et de la nature en ville

M. Michel Devoy, direction des Grands parcs

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Josua Wolfe, président de la commission

M. Claude Lavoie, commissaire

Mme Michèle Bertrand, analyste

M. Luc Doray, secrétaire général

Ouverture de la rencontre

Le président souhaite la bienvenue aux représentants de la ville de Montréal et de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation et de préciser les rôles respectifs.

Le cadre de la consultation publique

Le mandat de l'OCPM



Le président rappelle que le mandat de l'OCPM est de tenir les consultations publiques sur les dossiers qui lui sont confiés par le comité exécutif de la Ville de Montréal lorsque les enjeux sont de portée pan montréalaise ou, entre autres, pour des projets particuliers qui exigent la modification du plan d'urbanisme de la ville de Montréal. La consultation publique sur le chapitre 18 du plan d'urbanisme de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est une première dans les anales de l'OCPM, car elle se tiendra au cours d'une réunion d'un conseil d'arrondissement. Ce mandat a été confié à l'OCPM par le comité exécutif de la Ville de Montréal à la demande de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Dans ce contexte, les séances publiques et des délibérations de la commission se dérouleront selon les procédures normales de l'OCPM. Le président rappelle que l'OCPM a tenu, en 2004, la consultation publique sur le nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal qui a été adopté en novembre 2004.

Le code de déontologie de l'OCPM

Les commissaires et analystes de l'OCPM sont tenus à un code de déontologie dont on peut trouver le texte sur le site web de l'OCPM.

Le cheminement des projets soumis à la consultation

M. Wolfe souligne l'importance d'expliquer clairement le cheminement des projets à l'étude et les étapes à venir dans l'adoption subséquente de ces projets par les autorités municipales, lors de la séance d'information à l'intention du public dans le cadre de la consultation.

M. Rochon précise que la consultation vise la modification de la Partie II du Plan d'urbanisme de Montréal pour y inscrire le nouveau chapitre 18 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconstitué. Cette modification est rendue nécessaire à la suite de la réorganisation municipale du 1er janvier 2006 de manière à l'adapter aux nouvelles limites administratives. Il s'agit de remplacer les chapitres existants de l'arrondissement de Pierrefonds/Senneville et de l'arrondissement de Pierrefonds par ce nouveau chapitre 18. L'arrondissement a déjà tenu des séances de consultation publique fin 2004 et début 2005 sur la version préliminaire de son chapitre d'arrondissement. Sur décision de son conseil du 16 avril 2007, l'arrondissement a demandé que la présente consultation soit confiée à l'OCPM parce que, entre autres, certains éléments sont de portée pan montréalaise. Le projet de règlement de concordance 04-047 sur la modification du chapitre 18 du plan d'urbanisme de la ville de Montréal concernant l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (18) est l'objet de cette consultation. Il comprend les préoccupations et éléments compris dans les versions préliminaires des chapitres des arrondissements (13) Île-Bizard-Sainte-Geneviève-Sainte-Anne-de-Bellevue (13) et du secteur Roxboro dans Dollard-des-Ormeaux-Roxboro (6).



En complément du chapitre 18, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro présente également à la consultation le règlement de concordance 1047-204 afin de modifier le plan de zonage et le règlement de concordance 1109 sur la production des plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les rendre conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal selon les exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19).

Le déroulement de la consultation publique

Les étapes précédant les séances publiques

Les avis publics ont été publiés le 22 avril par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le journal local Cité-Nouvelles et les citoyens sont invités à cette consultation qui se tiendra dans le cadre d'une réunions du conseil de l'arrondissement. Des dépliants seront distribués par l'OCPM à des groupes et organismes susceptibles d'être intéressés par l'objet de la consultation. L'OCPM a placé sur son site la documentation fournie par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 1^{er} mai et y placera toute documentation utile au fur et à mesure qu'elle lui sera fournie, ainsi que la transcription des séances publiques qui seront enregistrées audio et sténotypées et son propre rapport.

Les phases de la consultation

<u>Partie I - Séance d'information - mardi le 15 mai 2007 à 19h à la salle du conseil de la</u> Mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au 13665, boulevard Pierrefonds

La première partie de la consultation prend la forme d'une séance d'information et d'une période de questions au cours de laquelle l'arrondissement et ses experts présentent les projets soumis à la consultation et le cadre réglementaire qui s'applique. Cette présentation doit être au plus d'une vingtaine de minutes afin de laisser aux citoyens le plus temps possible pour la période de question qui leur est consacrée. Les citoyens sont invités à s'inscrire au registre s'ils souhaitent poser des questions et selon l'ordre d'inscription seront appelés à poser deux questions au plus par intervention. Ils peuvent se réinscrire s'ils veulent poser des questions additionnelles.

Les personnes intéressées à présenter un mémoire ou faire entendre un commentaire ou une opinion lors de la seconde partie de la consultation seront invitées à signaler leur intention auprès de l'OCPM au plus tard le 24 mai 2007 et, dans la mesure du possible, à transmettre le texte de leur communication avant la séance d'audition des mémoires.



<u>Partie II - Séance d'audition des mémoires et des opinions - mardi le 29 mai 2007 à 19h</u> à la salle du conseil de la Mairie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au 13665, boulevard Pierrefonds

La seconde partie est dédiée à l'expression des opinions et des commentaires des citoyens sous forme de mémoire ou de présentation orale. Chaque citoyen dispose de dix minutes pour faire sa présentation. La commission peut poser des questions au citoyen. Les représentants de l'arrondissement et de la ville ont un rôle d'observateur au cours de cette séance et ne seront pas interpellés par la commission ou par les citoyens. À la fin de la soirée ils peuvent cependant exercer un droit de rectification de propos erronés, s'il en est.

Si le nombre d'intervenants le justifie, des séances supplémentaires d'information et d'audition de mémoires pourront être tenues.

Les étapes subséquentes

À la suite des séances publiques, la commission procèdera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies et rédigera un rapport comprenant ses recommandations. Ce rapport sera remis aux autorités municipales de l'arrondissement avant d'être rendu public par L'OCPM.

Rôles des porte-parole et des personnes-ressources

Le président de la commission précise qu'au cours des consultations, il n'y a pas d'interaction directe entre les citoyens et les représentants de l'arrondissement et de la ville. Les questions sont adressées au président de la commission qui les relaie aux personnes-ressources appropriées. Les réponses sont également adressées à la commission. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Le président insiste sur l'importance de fournir une information compréhensible de tous. Si une réponse ne peut être fournie séance tenante, il est possible de transmettre une réponse par écrit à l'OCPM.

Il recommande aux représentants de l'arrondissement d'inviter à la séance d'information tous les experts aptes à répondre à des questions spécifiques.

L'OCPM se charge de l'accueil, de la sonorisation, de l'écran et de la sténographie. L'arrondissement et ses experts fournissent le matériel nécessaire à leur présentation respective, en plus des lieux où se tiennent les séances publiques.

La Gestion des documents



La documentation pertinente à la consultation publique est accessible sur le site Web de l'OCPM (www.ocpm.ca). Elle est aussi à la disposition du public pour consultation au siège de l'OCPM, rue Metcalfe à Montréal et au bureau de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Tout document déposé au cours de la consultation devient public, qu'il émane de l'arrondissement, de la ville, d'un organisme ou d'un citoyen. La commission peut aussi demander à un intervenant de fournir de l'information additionnelle ou l'inviter à produire un document qui sera rendu public aussitôt reçu.

Les questions et les enjeux

Les principaux enjeux que pose le projet de chapitre 18 de l'arrondissement ont fait l'objet d'échanges pour s'assurer d'une bonne compréhension de leur portée et de la meilleure façon de les présenter au public.

Varia

Quelques éléments d'information on fait l'objet d'échanges et de discussion.